

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

Avis

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 16 rue St Joseph. (Ancien bureau de la Vérité)

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC

SAMEDI 13 MAI 1893

LA "QUESTION BIBLIQUE"

(Des Etudes religieuses)

III

(Suite)

Nous ne voulons pas terminer ce travail, où nous avons dû, à notre grand regret, faire quelques reproches à Mgr d'Hulst, sans lui donner acte des réserves très honorables, quoiqu'insuffisantes, qu'il finit par formuler contre l'école trop hardie.

C'est dans l'exposé de ce qu'il nomme "l'opinion moyenne". Nous avons déjà confessé notre impuissance à nous faire une idée claire de cette opinion d'après cet exposé. D'abord, nous dit-on, "elle emprunte, de l'école hardie, une façon assez large d'entendre les effets de l'inspiration"; et puis, "dans l'application", elle "se rapproche beaucoup, sinon des principes, du moins des conclusions de l'école rigoureuse".

Une de ces conclusions concerne la valeur des théories rationalistes sur l'antiquité des documents historiques d'Israël; nous avons déjà cité les réflexions très justes de l'éminent prélat sur ce sujet. Elles nous font regretter davantage qu'il ait cru devoir distribuer aux ennemis de la Bible des compliments outrés, comme dans cette phrase: "Ceux qui l'attaquent ne sont pas des adversaires médiocres, ce sont d'ordinaire les premiers littérateurs, les premiers savants de cette époque (1)." Cela n'est plus de la courtoisie, c'est ce que je n'ose appeler de son nom. Les "premiers littérateurs", n'en parlons pas; c'est peut-être vrai pour une époque, le triste siècle de Voltaire. Mais les "premiers savants!" ceci est par trop fort et n'a jamais été vrai. Les premiers savants de l'époque de Voltaire étaient Euler, Volta, Linné, qui étaient chrétiens croyants. A notre époque, les premiers savants s'appellent Mariette, E. de Rougé, Brugsch, Rawlinson, Oppert, Leverrier, Pasteur, Quatrefages, que la Bible peut compter parmi ses défenseurs; et plusieurs, qui sont malheureusement indifférents en religion, ne sont cependant pas adversaires de nos saints Livres. Quant aux Reuss, aux Kuenen, aux Renan, quelles découvertes le monde leur doit-il? quel progrès ont-ils fait faire à la science? Incapables de rien créer, d'établir aucune vérité, ils n'ont su qu'amasser des nuages sur les faits les mieux attestés; leurs élèves, d'ailleurs, démoliront leur œuvre, comme ils avaient eux-mêmes

détruit les systèmes de leurs maîtres en critique rationaliste.

Nous nous retrouvons d'accord avec Mgr d'Hulst quand il blâme le "radicalisme" des "réformateurs de l'exégèse", qui se refusent à voir dans la Bible aucune donnée scientifique.

"Certes, dit-il, la Bible n'a pas été inspirée pour nous apprendre l'astronomie ou la géologie. Mais n'est-ce pas un fait digne de remarque que l'impossibilité où l'on est de prendre la Genèse en défaut quand on veut comparer son texte aux conceptions les plus nouvelles et les plus autorisées de la science? Il n'est pas probable qu'en plaçant la création de la lumière avant celle du soleil, Moïse ait pressenti les théories de Laplace et de Fresnel; mais Dieu, qui l'inspirait, n'a-t-il pas su mettre en réserve dans ces pages immortelles, destinées à tous les temps, des semences de vérité qui ne devaient lever que bien des siècles plus tard, sur le champ du savoir humain?"

Voilà qui est parfaitement pensé et admirablement dit.

Nous sommes, de même, heureux d'enregistrer les lignes suivantes:

"Sous prétexte que la tradition primitive, si elle s'est transmise à tous les peuples, est devenue méconnaissable, ils (les nouveaux exégètes) raisonnent pratiquement comme si elle n'avait jamais existé; ils l'écartent systématiquement de leurs hypothèses; dès qu'une analogie se découvre entre les documents chaldéens et la Bible, ils accordent sans hésiter que l'emprunt a été fait de celle-ci à ceux-là, et refusent de remonter à la source commune. Ils font ainsi la part beaucoup trop belle à l'ennemi et se privent d'éléments précieux qui, maniés avec discrétion, renforceraient la défense. Ici encore, ce qui manque aux tenants de la nouvelle école, c'est le sens de la tradition. Un zèle mal entendu pour la science, une crainte mal inspirée de passer pour rétrogrades, les précipitent inutilement vers les excès. La science biblique a besoin d'accomplir une évolution: ils proposent une révolution (1).

Voilà encore de belles paroles, dont nous remercions cordialement le docte recteur; nous aurions été incapable de dire aussi bien. Mais ces critiques si justes ne s'appliquent-elles pas également à "l'école moyenne", si elle ne maintient pas dans son intégrité la doctrine traditionnelle sur l'inspiration et la vérité de toute l'Écriture? Mgr d'Hulst reproche à d'autres de "faire la part trop belle à l'ennemi": nous le croyons bien, car ils livrent à l'en-

nemi les clefs de la place; mais il ne dit pas ce qu'il refuse de livrer lui-même. Ses réserves sont vaines, s'il accepte, même pour un seul cas, le principe qu'une assertion authentique du texte inspiré peut être erronée, ne fût-ce qu'au point de vue historique ou scientifique. C'est dans le principe, et non dans le plus ou moins de l'application, qu'est la "révolution" qu'il voudrait écarter.

Il est temps d'arrêter là cet examen déjà long, quoiqu'il ait été forcément sommaire. Avec Mgr d'Hulst, nous avons beaucoup parlé d'armée, de tactique et de combat. Si les apologistes se ralliaient au système de l'exégèse "large", il ne serait plus question de tactique ni de combat. Nous aurions livré à l'ennemi ce que tous les docteurs chrétiens ont défendu pendant dix-huit siècles comme la citadelle inexpugnable de la révélation. Ce serait la capitulation pure et simple, sans les honneurs de la guerre. Nous sommes sûr que la grande masse de l'armée catholique n'entrera jamais dans cette voie.

J. BRUCKER.

Article complémentaire

Plusieurs de nos lecteurs, et des plus compétents, ont bien voulu nous exprimer leur satisfaction de l'article publié dans la dernière livraison des *Etudes*, au sujet de la "Question biblique". Nous leur offrons ici nos remerciements.

Quelques correspondants auraient aimé plus de développements sur certains points. Peut-être, en effet, avons-nous été par moments trop concis, de crainte de répéter ce que nous avons déjà écrit dans les *Etudes*. Mais les questions importantes auront toute la place qu'elles réclament, soit dans le volume que nous préparons, soit dans les numéros prochains de notre Revue. En attendant, voici quelques observations complémentaires sur deux problèmes que nous avons touchés.

I

On se rappelle l'argument que l'"école large" cherche à tirer du décret des conciles de Trente et du Vatican sur l'interprétation de l'Écriture.

Répétons les termes de cette déclaration souveraine, telle qu'elle a été édictée au Vatican: "Parce que le décret salutaire que le saint concile de Trente a porté sur l'interprétation de la divine Écriture, pour contenir les esprits trop libres, est faussement expliquée par certains, Nous, renouvelant ce décret, Nous déclarons qu'il faut l'entendre ainsi, à savoir, que dans les choses de la foi et de la morale, qui concourent à l'édifice de la doctrine chrétienne, on

doit regarder comme le vrai sens de la sainte Écriture celui qu'a tenu et que tient la sainte mère l'Église, à laquelle il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Écritures; et que par suite il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture Sainte contrairement à ce sens ou encore contre le sentiment unanime des Pères."

Les tenants de la nouvelle école appuient sur la clause *in rebus fidei et morum*, par laquelle les conciles restreignent l'obligation de suivre le sentiment de l'Église, dans l'interprétation de l'Écriture, aux "choses de la foi et de la morale". Si l'interprétation est laissée libre dans les autres choses, c'est-à-dire comme on l'explique, spécialement dans les choses historiques et scientifiques, ne serait-ce point parce que l'Église ne regarde pas l'Écriture elle-même comme une règle infaillible dans les autres matières? Si, dans ces choses, le texte biblique était l'œuvre de Dieu au même degré que dans les "choses de la foi et de la morale", pourquoi l'Église les laisserait-elle en dehors du champ où elle exerce son autorité de gardienne et d'interprète infaillible de la parole divine?

Nous ne faisons qu'indiquer la réponse à cette objection, en écrivant que l'Église "ne juge pas nécessaire ni utile de se charger habituellement de l'interprétation de l'Écriture dans les choses différentes (à la foi et à la morale)".

Nous allons la développer brièvement. Pour cela, fixons d'abord le sens exact de la clause sur laquelle roule la difficulté. C'est une erreur de se figurer dans la Bible, d'un côté, "les choses de la foi et de la morale", et de l'autre, les choses indifférentes à la foi et à la morale, comme formant deux groupes fermés, sans rapport réciproque. La vérité, c'est que dans les saints Livres il y a des matières qui appartiennent par leur nature, ou essentiellement, à la foi et à la morale, et qui constituent ainsi proprement "l'édifice de la doctrine chrétienne", tandis que d'autres, par leur nature, n'ont pas de lien nécessaire avec cette foi et cette morale, mais ne sont pas pour cela complètement indifférentes et rentrent plutôt, elles aussi, sous certains rapports, dans la catégorie des "choses de la foi et de la morale."

Du premier genre sont les choses qui nous acheminent directement à la vie éternelle, comme dit saint Thomas; *per se ad fidem pertinent illa quæ directe nos ordinant ad vitam æternam*: telles sont la trinité des personnes en Dieu, l'incarnation du Verbe et autres dogmes semblables.

(A suivre)

(1) P. 46.

(1) P. 45.

"L'ELECTEUR"

— ET LES —

ULTRAMONTAINS

L'Electeur, du 3 mai, revient à la charge à propos de libéralisme, d'ultramontanisme et de M. Laurier. Nous constatons qu'il n'ose pas citer une seule ligne de notre article du 29 avril: *Pour qui nous prenez vous ?* article auquel il prétend, cependant, répondre. Nous avons le droit d'en conclure qu'il a peur de mettre notre argumentation sous les yeux de ses lecteurs. Nous serions donc justifiable de clore cette discussion qui est conduite avec si peu de franchise du côté de notre adversaire. Mais il nous plaît de faire encore quelques observations sur cette question qui a une grande importance, vu qu'elle est au fond de toutes nos discussions actuelles.

L'Electeur commence par une fausseté. Il déclare que la *Vérité* "met de côté les déclarations de M. Laurier, pour n'en retenir que le passage où il dit avoir combattu *autrefois* les ultramontains". Il y a même deux faussetés dans ces quelques lignes.

D'abord, la *Vérité* n'a pas mis de côté les déclarations de M. Laurier. Nous les avons citées *intégralement*, telles que l'Electeur lui-même les a citées, dans notre numéro du 22 avril, au cours de notre article: *Libéralisme anglais*.

Et à quoi se réduisent ces déclarations, dépouillées de leur verbiage? Simplement à ceci: M. Laurier se déclare prêt à rendre justice aux ultramontains, tout en les combattant. La belle affaire! Tous les chefs de parti se déclarent prêts à rendre justice à tout le monde. Ils prétendent même que non seulement ils sont prêts à rendre justice à tous, mais que, de fait, ils le font.

Le gouvernement français actuel prétend rendre justice aux catholiques. C'est donc une déclaration purement banale et qui n'a aucune importance véritable.

Ce qui est réellement important dans ce passage du discours de M. Laurier, c'est la déclaration qu'il "appartient à un parti qui, pendant trente ans, a combattu les ultramontains dans la province de Québec." Voilà le vrai nœud de l'affaire. Comme on le voit, l'Electeur fausse sciemment la vérité en affirmant que "M. Laurier dit avoir combattu *autrefois* les ultramontains". Dans le discours de M. Laurier il n'est pas question d'*autrefois*. Il parle d'une lutte qui dure depuis trente ans.

C'était en 1889 qu'il se vantait ainsi, à Toronto, devant un auditoire protestant, d'avoir sa part dans cette lutte de trente ans contre des catholiques. Il ne dit pas que cette lutte est finie, que c'est une affaire du passé. Au contraire, il l'invoque, auprès des Ontariens, comme une garantie de son *orthodoxie libérale*. Vous pouvez avoir confiance en moi, leur dit-il, en substance, car j'appartiens à un parti qui fait la guerre aux ultramontains, c'est-à-dire aux catholiques non libéraux, depuis trente ans.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, en remuant ainsi à trente ans M. Laurier prend la responsabilité des luttes du *rougisme*, de l'*Avenir*, du *Pays*, de l'Institut canadien, des *Des-saulles*, des *Doutre*, des *Papin*, des *La-*

flamme, luttes essentiellement *anticlé-ricales*.

Mais, dira-t-on, pourquoi rappeler un discours vieux de trois ans et demi? Ce sont les journaux libéraux, la *Patrie*, l'*Union*, de Saint-Hyacinthe, l'*Electeur* qui, ces jours-ci, ont remis ce discours en mémoire sans la moindre provocation de notre part. C'était donner un avertissement aux ultramontains, c'était leur dire clairement: "n'allez pas oublier que notre chef, M. Laurier, s'est fait gloire, devant un auditoire protestant, d'appartenir à un parti qui vous a toujours combattus".

Eh bien! nous ne l'avions pas oublié; mais puisque vous voulez bien nous le rappeler, nous nous en souviendrons encore davantage! C'est ce que vous voulez, n'est-ce pas? puisque vous avez pris la peine d'afficher de nouveau cette déclaration de guerre. Alors de quoi vous plaignez-vous?

L'Electeur dit que "combattre M. Laurier, c'est appuyer sir John Thompson; et en quoi celui-ci est-il plus ultramontain que le chef libéral?"

Nous nions qu'il soit impossible de combattre M. Laurier sans appuyer sir John Thompson. C'est l'argument des journaux bleus. Il ne vaut pas plus dans les colonnes de l'Electeur que dans celles de la *Minerve*. C'est avec ce misérable argument que les chefs de parti cherchent à étouffer toute indépendance, toute saine liberté parmi les électeurs, parmi les députés, parmi les journalistes. Les chefs et les journaux bleus disent: Ne blâmez pas tel acte du gouvernement, si mauvais qu'il vous paraisse, ne votez pas contre telle mesure, si peu désirable qu'elle soit, car si vous le faites vous favoriserez les rouges, vous les ferez peut-être, ô horreur! arriver au pouvoir. Et, *mutatis mutandis*, les chefs et les journaux rouges tiennent le même langage insensé.

Eh bien! que l'on sache, une fois pour toutes, que cet argument n'a aucun prise sur nous. Nous continuerons à l'avenir, comme nous l'avons toujours fait par le passé, à blâmer rouges et bleus quand les uns et les autres nous paraîtront dignes de blâme.

Naturellement, quand nous blâmons les bleus cela fait l'affaire des rouges, et ceux-ci nous citent alors avec empressement. De même, quand nous combattons les rouges, les bleus y trouvent leur compte. Mais cela ne nous fait ni chaud ni froid et ne nous empêchera pas de continuer notre chemin sans nous demander si l'on nous applaudit ou si l'on nous blâme, soit à droite, soit à gauche.

Du reste, si sir John Thompson n'est pas plus ultramontain que M. Laurier, il l'est tout autant. Sans doute, il a admis dans son cabinet un représentant attiré des orangistes. Il a eu cent fois tort, et nous l'en avons blâmé; nous l'en blâmons encore. Et cette faute lui portera malheur. Mais, d'un autre côté, il n'a jamais cherché à capter la confiance des protestants en se posant, devant eux, comme l'ennemi des ultramontains.

Sir John Thompson n'est pas plus notre homme que M. Laurier; mais il l'est tout autant. Politiquement, nous n'avons guère de confiance ni dans l'un ni dans l'autre. Mais ce n'est pas là, que nous sachons, une raison de taire la vérité à l'un ou à l'autre.

L'Electeur déclare que la *Vérité* oublie que "M. Blake a tonné contre l'incorporation (sic) des loges orangistes; que sir John MacDonald a voté pour elles". La *Vérité* n'oublie rien de cela. Mais elle n'oublie pas, non plus, que M. Blake n'est pas le chef du parti libéral canadien et que sir John MacDonald est mort.

La *Vérité* n'oublie pas une foule d'autres choses. Elle n'oublie pas, par exemple, que les libéraux, à Ottawa, combattent les orangistes, non pas parce que les orangistes sont une secte anticatholique, mais parce qu'ils sont, généralement, *toriques*, c'est-à-dire des adversaires politiques des libéraux.

La preuve que les libéraux canadiens-français font aux orangistes une lutte de parti et non de principes, c'est que vous ne les voyez jamais combattre la franc-maçonnerie, "la mère et maîtresse" de toutes les sociétés secrètes, la plus perfide et la plus dangereuse de toutes les organisations sataniques.

Il ne faut donc pas se laisser éblouir par la lutte de nos libéraux contre les orangistes.

* * *

L'Electeur ne sait pas du tout ce que c'est l'ultramontanisme. Il dit:

"Nous n'entendons, pour rien au monde, nous laisser entraîner dans ces discussions exotiques d'ultramontanisme. Nous sommes pour cela trop de notre pays.

"A quoi bon tant s'acharner à singer l'Europe? Nous vivons en Amérique, dans un milieu *sui generis*.

"D'ailleurs, pourquoi provoquer des catholiques à déclarer la guerre à l'ultramontanisme, qui n'est, après tout, qu'un excès de zèle pour la défense de la religion qu'ils professent, tout comme l'orangisme du côté des protestants?"

Ce qu'on appelle l'ultramontanisme, c'est tout simplement la pure doctrine catholique, telle qu'elle nous est donnée par Rome.

Le mot *ultramontain* veut dire *au delà des mots*. On a donné jadis ce nom aux doctrines qui venaient de Rome, de l'autre côté des Alpes, par opposition au *gallicanisme* qui était l'erreur de ceux qui voulaient établir une religion particulière, une religion nationale qui eût son centre *en deçà* des Alpes. Se dire et être ultramontain, ce n'est donc pas singer l'Europe; puisque c'est se dire et être catholique romain, catholique avec et comme le Pape, ni plus, ni moins.

L'Electeur prétend que l'ultramontanisme n'est qu'un excès de zèle, tout comme l'orangisme!! Jolie comparaison, en vérité! L'ultramontanisme n'est pas un excès de zèle, mais un zèle parfaitement dirigé, puisque c'est du Saint-Siège qu'il reçoit sa direction. L'ultramontanisme qui ne recevrait pas sa direction de Rome ne serait pas de l'ultramontanisme, ce serait une contradiction dans les termes?

L'Electeur demande naïvement "pourquoi provoquer des catholiques à déclarer la guerre à l'ultramontanisme?" En effet, pourquoi? Mais alors pourquoi les journaux libéraux se sont-ils entendus pour reproduire le malheureux discours de 1889 où M. Laurier invoque la guerre de trente ans que son parti a faite aux ultramontains comme un titre de gloire et un gage pour l'avenir?

* * *

Après s'être ainsi demandé pourquoi on soulèvera une guerre contre les ul-

tramontains, l'Electeur, se laissant emporter par une de ces contradictions qui lui sont habituelles, s'applique à prouver que cette guerre est réellement justifiable, et que, "à ce compte, le crime de M. Laurier, n'est pas bien grand". Citons ce passage tout au long, il est intéressant:

"N'est-il pas plus sage de ne pas perdre de vue que nous sommes en pays mixte, aux deux tiers protestant? Il faut prendre les choses comme elles sont. Que vaut la plus belle théorie si elle n'est pas applicable? Par exemple, on rappelle parfois qu'il est défendu à un catholique d'assister aux funérailles d'un protestant. Cela peut être la doctrine catholique dans son sens rigoureux; mais comment l'appliquer dans des conditions sociales comme les nôtres?"

"Ainsi, les ultramontains peuvent avoir les meilleures raisons du monde, prouver toutes leurs propositions sans réplique. Mais à quoi bon, si leurs idées ne sont pas réalisables? Si elles ne font que provoquer l'hostilité d'une classe influente de nos concitoyens, troubler une harmonie dont nous avons si grand besoin? Allons! ne vaut-il pas mieux se contenter, en bon catholique, de suivre l'exemple et le précepte de Léon XIII, dont la politique est si sagement opportuniste?"

L'Electeur a la main malheureuse.

La défense d'assister aux funérailles des protestants, (qu'il ne faut pas confondre avec l'acte purement civil de suivre un convoi funèbre de la maison mortuaire au temple, ou du temple au cimetière, ce qui n'est pas défendu), cette défense qui, selon l'Electeur, ne saurait être appliquée dans un pays mixte comme le nôtre, a été formulée par nos évêques!! L'organe libéral prétend donc connaître mieux que nos chefs religieux ce qui peut et ce qui ne peut pas s'appliquer au pays. Admirons sa modestie; mais disons-lui, en même temps, que la preuve que la défense de l'Eglise peut être observée ici, sans le moindre inconvénient, c'est que tous les catholiques dignes de ce nom, les catholiques ultramontains, l'observent fidèlement. Il n'y a que les catholiques libéraux, bleus et rouges, qui la mettent en oubli.

Il en est de même de toutes les doctrines de l'Eglise; il en est de même de toutes ses lois, de toutes ses défenses qui sont en vigueur de nos jours et en notre pays: toutes sont applicables, toutes sont réalisables, toutes peuvent et doivent être observées. Car l'Eglise est une mère, non une marâtre: elle adoucit ou modifie sa discipline selon les nécessités des temps et des lieux. Mais c'est à Elle à juger de ces nécessités, non aux simples fidèles.

Si les ultramontains ont pour eux "les meilleures raisons du monde" comment leurs idées peuvent-elles provoquer *raisonnablement* de l'hostilité? Et une hostilité qui n'est pas *raisonnable*, faut-il s'en préoccuper? Surtout faut-il céder devant elle?

Le seul nom de catholique et de français provoque une hostilité bruyante chez un grand nombre de protestants fanatiques. Faut-il, pour obtenir l'harmonie, renoncer à notre titre de catholique et de français? Non, n'est-ce pas? Alors, pour avoir le droit d'accuser les ultramontains d'être une cause de trouble au Canada, il faudrait démontrer qu'ils demandent des choses qui ne sont pas raisonnables, qui ne sont pas compatibles avec notre état social et politique. Or c'est là une preuve que

l'Electeur ne fera jamais ; car les ultramontains savent aussi bien que lui que nous habitons un "pays mixte". Et, le sachant, ils ne cherchent à appliquer les enseignements et les directions du Saint-Siège que dans la mesure du possible.

Enfin, l'organe libéral est absolument incapable de nous dire en quoi "la politique si sagement opportuniste" de Léon XIII diffère des doctrines ultramontaines qui ne sont, nous le répétons, que les doctrines romaines. Il est bien facile de lancer des phrases à effet ; mais il n'est pas aussi facile de les appuyer sur des raisons solides.

Nous invitons *l'Electeur* à nous indiquer où se trouve la divergence entre les doctrines de Léon XIII et ce que dit la *Vérité*, par exemple.

Pas de généralités, pas d'affirmations en l'air, mais des indications précises, appuyées sur des citations !

Gare la barrière !

On s'occupe à Québec d'une curieuse histoire de sardine subitement convertie en petit hareng. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette singulière transformation. En attendant, nous voulons dire au gouvernement fédéral que cette affaire l'intéresse au plus haut degré. Sans doute, il ne peut pas empêcher la sardine de devenir hareng, sous la plume de certain journaliste qui est en même temps député ; mais il peut et il doit voir à ce que certain député qui est en même temps journaliste ne le compromette pas, lui, le gouvernement.

Lorsqu'un député se charge d'obtenir du gouvernement, pour une compagnie, une importante concession ; lorsque ce député annonce à la compagnie, d'abord, que tout marche bien, que la faveur va s'accorder ; puis, lorsqu'il fait savoir à la compagnie, par lui-même et par d'autres, qu'il faut verser telle somme si l'on veut que les négociations aboutissent : lorsque de telles choses se passent, le public est porté à dire qu'il y a une barrière de péage.

Qu'on le remarque bien : nous n'accusons pas le gouvernement. Un député qui est en même temps journaliste, ou un journaliste qui est en même temps député, peut essayer de faire du chantage sans que le gouvernement y soit pour quelque chose. Le gouvernement peut bien accorder le privilège demandé malgré le député, malgré le journaliste, malgré la merveilleuse transformation de sardines en harengs. Tout cela est possible. Mais nous croyons devoir mettre le gouvernement sur ses gardes. Nous croyons devoir lui dire que les honnêtes gens ne toléreront pas les barrières de péage, quelle qu'en soit la couleur. Et nous espérons bien que l'honorable M. Angers, qui a démoli la barrière rouge à Québec, ne permettra pas qu'on érige une barrière bleue à Ottawa.

REPONSE AUX "REFORMATEURS"

Le *Star*, de Montréal, disait dernièrement :

"Les Canadiens-français de Montréal et des faubourgs peuvent donner à leurs contemporains de langue anglaise une belle leçon de sagesse. Partout, les Canadiens-français s'aperçoivent que la connaissance des deux langues est essentielle au succès dans les affaires commerciales en ce pays. Il en résulte que les Canadiens-français apprennent, avec une rapidité extraordinaire, à parler et à écrire l'anglais. La plupart des Canadiens-français intelligents lisent aujourd'hui un ou deux journaux an-

glais. C'est ainsi qu'ils acquièrent ce qu'il faut pour réussir dans le commerce. Jamais les Canadiens-français n'ont été aussi recherchés par les maisons anglaises qu'ils le sont aujourd'hui. Par conséquent, les employés de langue anglaise dans les établissements importants éprouvent de la difficulté à soutenir cette concurrence, parce que le Canadien-français possède les deux langues, tandis que l'Anglais n'en possède qu'une. Bravo ! Jean-Baptiste !"

Voilà un témoignage peu suspect puisqu'il est rendu par un journal qui n'est guère sympathique aux Canadiens-français. Ce journal reconnaît, cependant, que le sens *pratique* ne manque nullement aux nôtres ; qu'ils sont très aptes aux affaires commerciales et industrielles ; qu'ils font une rude concurrence aux Anglais ; qu'ils prennent même les meilleures places. Voilà comment parle de nos compatriotes un journal anglais ; tandis que M. Fréchette et ses disciples répètent, sur tous les tons, que les Canadiens-français sont d'une "infériorité désespérante", qu'ils ne savent rien, qu'ils n'apprennent rien de *pratique*, ni l'arithmétique, ni la tenue des livres, ni l'anglais ; que, par conséquent, toutes les carrières leur sont fermées. Le *Star* vient de donner à tous ces braillards une réponse qui devrait leur imposer silence et leur faire monter la rougeur au front.

Il devient de plus en plus évident que cette campagne soi-disant en faveur de réformes scolaires est réellement une campagne anticléricale. L'enseignement *pratique* qu'on réclame, à grands cris, l'enseignement de l'anglais, des chiffres, de la comptabilité, etc, nous l'avons. Il y a même quelque danger, selon nous, que nous ne penchions trop de ce côté. Ce qui fatigue nos réformateurs, c'est de voir que cet enseignement *pratique* se donne par des religieux, par des prêtres. Voilà où le bât les blesse. Quelques-uns l'ont déjà dit en termes plus ou moins voilés ; tous finiront par le proclamer hautement.

UN INCIDENT ET SES LECONS

Le 24 avril dernier, le *Star*, de Montréal, publiait une dépêche de Toledo, Ohio, où était racontée une scène de barbarie sauvage digne du centre de l'Afrique. Le récit était tellement révoltant que nous n'avons pas voulu y croire tout d'abord. Il nous semblait que ça devait être une de ces inventions ou de ces exagérations dont les reporters de journaux et des agences télégraphiques se rendent assez souvent coupables lorsqu'ils sont à court de nouvelles véridiques. Le récit, tout invraisemblable qu'il était, ne disait pourtant que la stricte vérité. Le *Catholic Universe*, de Cleveland, Ohio, en date du 29 avril, confirme, en tout point, la dépêche incroyable du *Star*.

Voici l'affaire.

Dans un trop grand nombre de collèges et d'universités aux Etats-Unis, et même en Angleterre, croyons-nous, existe une pratique détestable qu'on appelle *hazing*. Cela consiste en une série de mauvais traitements, plus ou moins cruels, infligés aux nouveaux élèves par les étudiants des classes supérieures. Ces mauvaises plaisanteries sont souvent poussées jusqu'à la brutalité. Mais jamais, croyons-nous, on n'avait encore entendu parler de scènes semblables à celles qui viennent de se

passer à l'*Ohio Wesleyan University*, située à Delaware.

On raconte ce qui suit : Douze *grands* sont entrés dans une salle où se trouvaient réunis cinq jeunes étudiants ; se sont rués sur leurs confrères, moins nombreux et plus faibles qu'eux ; les ont dépouillés de leurs vêtements ; les ont jetés par terre ; puis, prenant du nitrate d'argent, ils leur ont marqué sur chaque joue et le menton les lettres D. O. A. Le terrible corrosif a produit des brûlures affreuses, et les cinq jeunes gens resteront horriblement défigurés toute leur vie. Ce n'est pas tout. Les bourreaux appliquèrent ensuite des pelles rougies sur le dos et aux jambes de leurs victimes. Puis quatre des malheureux furent bâillonnés et laissés sur le parquet où ils se tordaient de douleur. Leurs gémissements furent enfin entendus et l'on vint à leur secours. Le cinquième fut entraîné hors de la salle, et attaché dans une écurie où on ne le retrouva que le lendemain matin.

Tel est le récit que font les journaux.

Voilà ce qui se passe dans les universités protestantes des Etats-Unis.

Sans doute, de telles atrocités sont rares ; ce n'est pas tous les jours qu'on pousse le *hazing* à un tel point. Mais la pratique de maltraiter les jeunes étudiants est devenue tellement générale, que la législature de l'Ohio, à la suite de l'abominable conduite des élèves de l'université de Delaware, a cru devoir voter une loi spéciale pour réprimer cette coutume barbare.

Ce déplorable incident nous prouve, d'abord, que l'*instruction profane seule* n'est pas un bienfait, puisqu'elle peut créer de pareils monstres et mettre en honneur de pareilles coutumes ; ensuite, que la civilisation qui n'est pas basée sur le christianisme n'est pas une vraie civilisation, mais une simple barbarie policée, comme était la Rome des Césars. Enfin, nous avons dans cet horrible récit une réponse péremptoire à certains soi-disant réformateurs qui, tout en calomniant nos collègues canadiens, vantent sans cesse les bienfaits d'un système scolaire *pratique*, tel que les Etats-Unis en possèdent un ! De pareilles abominations ne sont pas possibles dans nos institutions catholiques ; et, cependant, de prétendus patriotes consacrent leurs énergies à décrier nos maisons religieuses et à porter aux nues les institutions américaines. N'est-il pas temps pour eux de cesser cette criminelle folie ?

A PROPOS DU "REPertoire"

Le *Quotidien*, de Lévis, entreprend la défense du *Repertoire général du Clergé canadien*, contre la *Vérité*. La critique que nous avons faite de ce livre, dit-il, n'est pas "impartiale". Mais il se garde bien, par exemple, de faire voir en quoi nous avons péché ; en quoi nos observations sont injustes.

"Entre littérateurs, dit-il, on s'entend mieux". Il veut bien que l'on fasse de la critique, mais "une critique fraternelle, une critique qui consiste à resserrer les liens qui unissent les littérateurs". De toute évidence, c'est de l'admiration mutuelle que notre confrère nous recommande. Eh bien ! nous n'en avons jamais fait et nous n'en ferons jamais. En littérature, comme en toute autre chose, nous tâchons de dire la vérité, et rien autre chose. La vérité

choque, c'est connu ; mais il faut la dire, tout de même.

Il faut parler du *pour* et du *contre*, dit le *Quotidien*. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas de *pour*. Car un *Repertoire* où l'on compte les omissions par dizaines, qui fourmille d'erreurs de toute sorte n'a pas de valeur historique, puisque l'on ne pourra pas le consulter avec la certitude d'être exactement renseigné.

Dans une foule d'ouvrages littéraires il peut y avoir du *pour* et du *contre* ; des beautés, des qualités, à côté de graves défauts. Mais, encore une fois, un ouvrage de ce genre n'a aucune utilité quelconque si l'on ne peut le consulter avec la certitude de n'être pas grossièrement trompé. Le *Quotidien* dit encore :

"Dans ce genre d'ouvrage, il doit toujours y avoir des mécontents : on ne fait pas assez d'éloges pour l'un et l'on en fait trop pour l'autre. C'est bien difficile de contenter tout le monde."

Notre confrère déplace entièrement la question.

Il ne s'agit pas de savoir s'il y a trop ou trop peu d'éloges dans le *Repertoire*. Personne n'a parlé de cela. Nous avons signalé des omissions, des erreurs graves, et de véritables injustices, involontaires, nous voulons bien le croire, mais non moins réelles.

Tout de même, le *Quotidien* est obligé d'admettre qu'il faudrait "un errata (sic) ajouté à la table des matières." C'est un aveu. Mais cet errata que demande le *Quotidien*, l'aurait-on obtenu s'il n'y avait eu que des "critiques fraternelles" ? Ce n'est guère probable.

P. S.—Nous venons de recevoir une nouvelle communication à propos du *Repertoire*. On y signale encore QUINZE erreurs grossières ! Ce livre est même plus mal fait que nous ne le pensions. Le manque d'espace nous force à remettre au prochain numéro la publication de cette critique.

Au moment de mettre sous presse nous recevons une troisième communication où l'on nous signale CINQUANTE-CINQ omissions !

PETITE CHRONIQUE

Autriche

—On signale une grande sécheresse dans toute l'Europe centrale et particulièrement en Autriche. Les récoltes sont en grande partie détruites surtout le blé d'automne et la betterave.

Angleterre

—La Chambre des communes discute en ce moment "en comité général" le bill du *Home Rule*. Les Tories et les libéraux unionistes y font une opposition acharnée, article par article. Un amendement proposé par M. Chamberlain a été rejeté à une majorité de 57 voix, pour 213 contre 270. Il est aujourd'hui à peu près certain que le bill passera à la Chambre des communes sans difficulté.

Allemagne

—Le Reichstag a rejeté le bill concernant l'armée par 210 contre 162. L'empereur a immédiatement dissous le parlement.

—A la suite d'une revue militaire, l'empereur Guillaume a prononcé un discours qui a produit une grande "sensation". Il a donné clairement à entendre que si le nouveau Reichstag ne vote pas le bill de l'armée, il ne reculera pas devant un coup d'Etat.

Hongrie

—Une dépêche de Vienne, en date du 7 mai, signale une violente tempête de neige en Hongrie.

LA SCISSION A " L'UNIVERS "

On lit dans l'*Univers*, à la date du 13 avril :

Une circulaire que MM Loth et Roussel ont adressée au clergé et à tout le public me met en cause dans les passages suivants :

" Monsieur,

" A la suite de graves transformations récemment introduites dans la constitution de l'*Univers*, nous nous sommes vus dans la douloureuse nécessité de quitter ce journal, où, pendant vingt-six ans, nous avons fidèlement soutenu, pour l'Eglise et la France chrétienne, le combat auquel nous avait appelés la paternelle bienveillance de Louis Veillot.

" Ce combat, nous ne saurions pourtant le désert, surtout à l'heure où la situation réclame qu'il soit poussé avec plus d'ardeur. C'est en vue de le poursuivre, sur le terrain où nous avait guidés Louis Veillot et où nous n'avons cessé de nous maintenir, que nous nous proposons, avec la grâce de Dieu, de publier, à partir du 1er juillet prochain, un nouveau journal qui, répondant à notre programme, aura pour titre : *La Vérité*...

" Veuillez agréer, etc.

" Auguste ROUSSEL,

" Ancien rédacteur de l'*Univers*.

" Arthur LOTH,

" Ancien rédacteur de l'*Univers*."

Me voilà accusé de trahir l'œuvre de mon frère !

Dans le vif désir d'éviter une polémique avec d'anciens collaborateurs, je m'étais proposé de laisser passer même cela. Mais les commentaires de certains journaux, de tout temps hostiles à l'*Univers*, et les instances de quelques amis me commandent de parler.

MM. Roussel et Loth déclarent en termes généraux vouloir rester sur le terrain où Louis Veillot, il y a vingt-six ans, les appela. Pour compléter leur déclaration, je vais dire en termes précis quel était ce terrain :

Accepter loyalement, sans arrière-pensée, le gouvernement établi, (c'était alors l'empire), sans réserve de combattre, au besoin, sa législation et sa politique.

Suivre en tout, ce qui s'appelle en tout, les directions du Pape, non seulement sans hésitation, sans équivoque ou sous-entendus, mais avec conviction, avec amour, avec feu ;

Faire rude guerre à quiconque—impérialiste, républicain, royaliste, catholique—refuse de reconnaître au Chef de l'Eglise les droits que Lui-même il se reconnaît.

Pour être fidèle à l'œuvre de Louis Veillot il faut garder et appliquer tout ce programme. C'est le fond immuable du journal. Le reste, soumis aux choses du jour, aux fluctuations de la politique, n'est, n'a jamais été, ne peut être chez nous que de l'accessoire

L'*Univers*, pour rester lui-même, devait donc, quant aux enseignements de Léon XIII sur la question sociale et la question politique, prendre la franche, ferme et militante attitude qu'il a prise. Cette attitude a contristé MM. Loth et Roussel. Ils m'ont montré tout le mauvais vouloir que je pouvais accepter, et j'y ai mis de la largeur. C'est ce que j'ai indiqué, avec grande réserve, sans suspecter leurs intentions, qu'en

cette rencontre ils n'avaient pas compris la situation absolument comme moi. Un journal de leurs amis, l'*Emancipateur* de Cambrai, a vu là une insinuation. Non c'était une affirmation, et quand j'affirme je suis prêt à prouver.

MM. Loth et Roussel donnent pour seule cause de leur sortie de " graves transformations récemment introduites dans la constitution de l'*Univers*". Ces transformations—de leur vrai nom modifications—en même temps qu'elles prorogeaient de dix ans la Société, m'ont conféré le droit de transmettre, si je le juge bon, à un comité les pleins pouvoirs dont depuis longtemps je suis personnellement investi. Cela a été fait pour assurer le journal contre toute déviation du vieux programme. On ne voit pas en quoi ces garanties d'avenir forçaient à la retraite des collaborateurs désireux, ils l'affirment, de garder notre œuvre dans la voie où le Pape la veut et la bénit.

EUGENE VEUILLOT.

Dans le numéro du 15, on lit l'article qui suit :

J'ai reçu hier, bien tard pour l'insérer, trop tard pour y répondre, la lettre suivante :

" Paris, le 13 avril 1893

" Cher monsieur,

" Quand nous avons eu la douleur de vous faire nos adieux, M. Loth et moi, nous vous avons dit que notre ferme résolution était de n'avoir aucune polémique avec l'*Univers*. On comprend du reste les raisons de cœur qui nous dictaient cette déclaration.

" Aujourd'hui, donnant à notre circulaire une interprétation abusive, vous nous provoquez à une polémique dans des conditions où, toute tribune nous faisant défaut, votre générosité doit se trouver mal à l'aise.

" Malgré tout, et quoi qu'il advienne, nous entendons bien, mon ami Loth et moi, ne rien changer à notre résolution, et ne pas combattre contre vous, même pour un jour, surtout dans les colonnes de l'*Univers*.

" Pour le passé, les lecteurs qui nous ont suivi pendant vingt-six ans sont nos témoins ; pour l'avenir, je ne crains pas qu'on nous juge sur ce que dira la *Vérité*.

" Veuillez agréer, cher monsieur, l'assurance des sentiments d'affectueux respect avec lesquels je demeure votre très anciennement dévoué.

" AUGUSTE ROUSSEL."

Quand MM. Loth et Roussel m'ont annoncé qu'ils se retiraient, je leur ai demandé de ne pas le faire sans y réfléchir encore.

Quand huit jours après, ils sont venus me dire adieu, je leur ai répondu : S'il vous convient de m'écrire, votre lettre sera insérée telle qu'elle. Pour moi, l'article sur votre départ est déjà fait et, quoi que vous disiez, je n'y changerez pas un mot.

Ils ne m'écrivirent rien, et mon article parut. Je crois qu'ils n'avaient pas à s'en plaindre.

Dès le lendemain leur prospectus partait. J'y étais implicitement, mais très clairement accusé, je le répète, de trahir l'œuvre de mon frère. Qu'on ne se récrie pas ! Dire en se séparant de moi et de l'*Univers* qu'on va se mettre sur le terrain de Louis Veil-

lot, c'est m'accuser de l'avoir déserté.

Cette accusation, MM. Roussel et Loth l'ont répandue à profusion ; ils la répandent encore, et divers journaux, par leurs commentaires, l'ont aggravée. Certains de ces commentaires contenaient, à l'avantage de mes anciens collaborateurs et à mon détriment, des affirmations déplacées et fausses qu'ils devaient repousser. Ils ne l'ont pas fait. Si l'on réclamait contre cet avis, je préciserais.

J'ai rectifié quelques propos particulièrement insupportables, et j'y ai mis autant de réserve qu'on en pouvait mettre sans manquer à l'exactitude. M. Roussel le sait bien. Il se plaint que toute tribune lui fasse défaut. Pardon ; plusieurs journaux lui ont ouvert leurs colonnes et, de plus, si j'ai erré au sujet de nos dissentiments sur les instructions et directions pontificales, je lui donne ici même la parole, quant aux points de faits. Je ne désire pas une polémique : je l'ai prouvé ; mais je ne laisserai pas insinuer que, si d'autres se taisent, c'est par le seul amour de la paix.

Jemaintiens mes affirmations. Si je n'ai pas tout dit sur les causes de la scission, tout ce que j'ai dit est rigoureusement vrai. Oui, MM. Loth et Roussel ont été mécontents de l'attitude prise par l'*Univers* dans le mouvement actuel ; oui, ils ont su que le Pape me louait, et leur mécontentement n'a pas cessé. S'ils sont maintenant d'un autre avis, comme il faut le conclure des protestations de M. Roussel, je les en félicite. Nous ne combattons plus ensemble, mais du moins nous livrerons de nouveau le même combat.

En attendant, je me permettrai, du droit de mon âge et comme leur ancien rédacteur en chef, de leur donner un avis.

Dans un sentiment sur lequel on aurait tort de se tromper, je puis sacrifier beaucoup ; mais il est deux choses que je ne tolérerai jamais : la première, c'est que l'on dise ou donne à entendre qu'en suivant les instructions du Pape je sors de la voie où Louis Veillot et tout vrai parti catholique ont toujours marché ; la seconde, c'est que d'autres que moi se présentent comme ayant reçu de Louis Veillot le dépôt de ses volontés en ce qui touche son œuvre politique, littéraire et doctrinale. Ce dépositaire, c'est moi, et nul autre. Les livres de mon frère, sa correspondance et son testament en font foi. J'engage M. Roussel et ses soutiens à ne plus l'oublier.

EUGENE VEUILLOT.

NOTE DE LA VÉRITÉ : — Dans le dernier paragraphe, M. Eugène Veillot répond, évidemment, à l'*Emancipateur*, de Cambrai, qui a donné clairement à entendre que, dans cette malheureuse scission, Mlle Elise Veillot, sœur de M. Eugène Veillot, prendrait fait et cause pour M. Roussel.

Sans entrer, pour le moment, dans le mérite de cette difficulté, nous nous permettons d'exprimer un regret, c'est de voir que l'*Emancipateur* a porté le débat sur un pareil terrain. La réponse de M. Eugène Veillot est sévère, mais elle lui a été imposée.

PUBLICATIONS RECUES

Nous accusons réception d'une brochure de 60 pages intitulée : *Notes historiques sur l'Institution catholique des Sourds-muets pour la province de Québec dirigée par les clercs de Saint-Viateur, Mile-End, Montréal*. Cette brochure sort de l'atelier d'imprimerie de l'Institution et est ornée de plusieurs gravures très bien exécutées. C'est un récit fort intéressant de la fondation et des développements d'une institution très remarquable et qui fait grand honneur à l'Eglise au Canada. C'est en créant de semblables institutions que notre clergé répond à ses calomnieux.

" *Notice sur l'Ecole normale Laval de Québec pour l'Exposition de Chicago*", par l'abbé Th. G. Rouleau principal. Brochure de 42 pages imprimée chez M. L. Brousseau, Québec. L'*Electeur*, du 26 avril, consacre à la brochure de M. l'abbé Rouleau un long article dont nous extrayons ce qui suit :

" Comme on le voit, l'opuscule de M. l'abbé Rouleau est plus qu'un annuaire ordinaire ; c'est un plaidoyer en faveur d'une cause qui ne demande qu'à être connue pour gagner des suffrages.

" Ce livre ne pouvait arriver plus à propos dans un temps où l'opinion demande à grand cri des réformes dans notre système d'éducation, où l'on voit, par exemple, des voix autorisées comme celles de l'honorable M. Masson s'élever pour exiger un certificat de compétence de ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse.

" On connaît déjà nos idées là-dessus ; nous n'avons pas manqué l'occasion de les énoncer. Nous croyons qu'il ne suffit pas de savoir pour enseigner, mais qu'il faut avant tout savoir enseigner ce qu'on enseigne.

" Il nous fait plaisir de constater que nous sommes d'accord sur ce point avec des spécialistes comme M. l'abbé Rouleau et les autorités qu'il invoque dans son intéressant ouvrage."

Il suffit, croyons-nous, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette appréciation de l'organe libéral. Les commentaires seraient superflus.

" *Hoffmann's Catholic Directory*" pour l'année 1893. C'est un volume de pas moins de 760 pages. Il contient des renseignements aussi complets que possible sur tous les diocèses des Etats-Unis, du Canada et de Terre-Neuve, avec une liste des membres du clergé. Cet ouvrage est précieux pour ceux qui veulent se rendre compte des progrès de l'Eglise en cette partie de l'Amérique du Nord. C'est le huitième volume de cette publication tout à fait remarquable. S'adresser à Hoffmann, Bros, 413 East Water street Milwaukee Wis

En bas du prix courant

Fortin et Michaud offrent de magnifiques blouses de printemps en bas du prix courant. Voir annonce à la 8e page.

L'Hopital-General de Quebec

(Suite.)

Aussitôt que nos fondatrices furent descendues de voiture, elles se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction de Monseigneur, qui les accueillit avec toute la tendresse d'un bon pasteur. Elles entrèrent d'abord dans l'église... Monseigneur les fit ensuite monter au chœur; pour marquer leur prise de possession, elles posèrent en ce lieu une petite statue de la très sainte Vierge; puis elles chantèrent en l'honneur de cette puissante Reine le *Memorare* et le *Salve Regina*, la reconnaissant pour fondatrice et première supérieure du nouveau monastère, et lui rendant hommage en cette qualité en baisant les pieds de son image vénérée. Après cette consécration à Marie, commença la messe solennelle à laquelle les religieuses communieraient. Monseigneur y officia pontificalement; le chant fut exécuté par les messieurs du Séminaire.

A l'issue de la sainte messe les fondatrices furent introduites dans le monastère... Leur première visite fut pour les pauvres infirmes qui devaient être désormais les objets de leurs soins. Elles durent pourtant se dérober bien vite aux témoignages d'affection de cette nouvelle famille, car ce n'étaient pas elles qui avaient réglé l'ordre du jour. Madame de Champigny s'était chargée, pour sa part, de faire préparer le dîner. Il fut présenté au réfectoire, et si jamais un aussi somptueux repas ne fut servi dans cette modeste salle, jamais non plus il ne s'y est trouvé réunie une compagnie aussi distinguée. A une table étaient placés Mgr de Saint-Vallier, M. le comte de Frontenac, M. de Champigny, les messieurs du Séminaire, messieurs les administrateurs de l'Hopital, et autres personnes de qualité. Madame de Champigny faisait les honneurs de la seconde table aux révérendes Mères St Ignace et Ste Bonaventure, aux quatre fondatrices, et aux dames les plus considérables de la ville qui les avaient accompagnées.

Après le dîner, tout le monde se mit en devoir de visiter les différentes parties de la maison: chaque endroit présentait un aspect sévère et monastique, particulièrement les étroites cellules des récollets laissées désertes par le départ de leurs premiers hôtes. On n'oublia pas les pauvres, qui reçurent mille témoignages de bienveillance et d'intérêt. La journée était déjà assez avancée quand l'honorable compagnie reprit le chemin de la ville, laissant les nouvelles habitantes de N.-D. des Anges en liberté de vaquer à leurs occupations.

Pendant huit jours encore les fondatrices purent jouir de la présence de leurs Mères St Ignace, Ste Bonaventure et Madeleine de la Conception... On peut penser que les hospitalières prirent en même temps congé de la bonne Sœur Ursule qui avait été chargée jusque-là du soin de l'hospice,—emploi dont elle s'était acquittée si dignement.....

Il n'avait pas été jugé à propos

de nommer une supérieure pour le nouvel établissement; tout s'y réglait sous le bon plaisir de la Mère Supérieure de l'Hôtel-Dieu. Ici la Mère St Jean Baptiste, en sa qualité d'ancienne, veillait aux observances régulières, et la Mère St Augustin avait le maniement des affaires temporelles.

« Nos Mères, dit le récit, trouvèrent l'hôpital dans un grand dénûment de toutes choses; car, pour quarante-dix personnes, il n'y avait que six pains, deux livres de beurre, dix huit harengs, et un minot de fèves. Le blé coûtait alors jusqu'à huit francs le minot. Les religieuses n'étaient pas sans ressentir elles-mêmes, et dans toute leur rigueur, les effets de la sainte pauvreté; mais au milieu des privations, elles étaient aussi joyeuses que si elles eussent eu toutes choses en abondance. »

1694-1702

Dès les premières pages de nos annales, nous voyons les fondatrices noter avec une affectueuse reconnaissance les grâces obtenues par l'entremise du glorieux époux de Marie. Elles n'ont pas voulu laisser ignorer à celles qui devaient leur succéder ici, qu'elles avaient pris possession de cet établissement le *mercredi*, jour consacré par la piété des fidèles au culte de saint Joseph. Cette circonstance était pour elles d'un heureux présage; elles voulurent dès ce premier jour se mettre d'une manière toute spéciale sous la protection de celui qu'elles regardaient comme leur père et leur pourvoyeur. Aussi devinrent elles bientôt l'objet de ses plus délicates attentions. Il serait trop long de rapporter ici les nombreuses faveurs obtenues par l'entremise du bon saint Joseph. Disons seulement que ces faveurs excitèrent de plus en plus la dévotion de nos Mères envers leur céleste procureur. Elles se crurent obligées par reconnaissance de dédier à Dieu une chapelle sous son invocation. Le rond-point des récollets, au sud de l'église, fut destiné à cette fin. On y fit élever un autel et Monseigneur donna l'autorisation d'y célébrer le saint Sacrifice. Cette chapelle servit de chœur aux religieuses (1); il n'y avait pourtant pas de grille régulière, et la communion se donnait dans le petit vestibule ou avant-chœur.

Dès qu'on eut érigé l'oratoire de saint Joseph plusieurs personnes de la ville y vinrent faire des neuvaines dont elles obtinrent tout l'effet désiré. Dieu voulant faire connaître par là combien est grand dans le ciel le crédit du père nourricier de son Fils et du chaste époux de Marie. « Ceci, remarque l'annaliste, doit bien apprendre à celles qui succéderont aux premières religieuses de la fondation, la dévotion et la confiance qu'elles doivent avoir envers ce glorieux patriarche de la loi nouvelle. » (2).

(1) Elle fut détruite en 1701, pour donner place à la construction d'un chœur pour les religieuses.

(2) La génération claustrale de 1893 n'a pas oublié la recommandation de ces saintes devancières; c'est pour s'y conformer comme pour remplir un devoir de reconnaissance

Jusqu'ici, les religieuses du nouvel établissement étaient restées entièrement dépendantes de l'Hôtel-Dieu. Cet état de choses, entre deux maisons cloîtrées, ne pouvaient durer longtemps..... Mgr de Saint-Vallier jugea donc à propos d'établir une Supérieure dans la nouvelle maison; l'élection eut lieu à l'Hôtel-Dieu le 26 juin 1694. La Mère S. Augustin fut élue à l'unanimité.....

Dans l'automne de la même année, Mgr de St-Vallier se vit obliger de passer en France... Avant de partir, Sa Grandeur recommanda son Hôpital aux soins de M. Joseph de la Colombière qu'il avait établi supérieur des deux maisons d'hospitalières. Cet ecclésiastique entra parfaitement dans les vues de son évêque, et pendant l'absence de ce dernier, il conduisit toutes choses avec une prudence et un dévouement dont nos Mères n'eurent qu'à s'applaudir.....

La Mère Saint Augustin, quoique Supérieure de la petite famille religieuse de N. D. des Anges, continuait d'agir à l'égard de la Supérieure de l'Hôtel-Dieu comme si elle eût été son assistante. En cela, la Mère St-Augustin montrait beaucoup de sagesse car il était d'autant plus nécessaire d'user de ménagement envers la Communauté de Québec que celle-ci avait paru un peu peinée des démarches qui avaient été faites pour en venir à une séparation du temporel. Cette séparation cependant présentait un avantage réel à la communauté naissante, en donnant lieu d'agir avec plus de liberté, et de faire différentes réparations d'une nécessité urgente. Ces réparations se firent petit à petit pendant les années 1695 et 1696. Les petites épargnes de 1697 furent employées à accomoder l'église.

La mère Saint-Augustin ne négligea rien pour rétablir l'ordre et la beauté dans le temple du Seigneur. Le plancher fut renouvelé, les murs furent lambrissés jusqu'à la hauteur des fenêtres, la chaire, la balustrade, le retable, le tabernacle, tout fut restauré. On y fit orner de peintures les panneaux des lambris; on procura deux tableaux pour placer de chaque côté du retable: ce sont ceux de notre père saint Augustin et de sainte Marie Madeleine, patronne de la vie contemplative. Il est aisé de juger de l'effet de toutes ces améliorations. « Les personnes de la ville venaient par curiosité voir cette agréable métamorphose, et plusieurs pensaient qu'il fallait que les nouvelles fondées eussent bien de l'argent pour faire de telles dépenses. Il n'en était rien cependant; une partie des frais avait été acquittée au moyen de quelques aumônes faites à ce dessein par des personnes de bien; le reste était dû au savoir faire de la révérende Mère Saint-Augustin. » (1)

Le revenu de mille livres que Mgr de Saint-Vallier assurait chaque an-

(1) Les peintures des bas lambris ainsi que les tableaux ci-dessus mentionnés sont les mêmes que l'on voit encore aujourd'hui. Ces peintures ont été récemment nettoyées à l'occasion du deuxième centenaire.

qu'à l'occasion de ses fêtes centennaires, elle a voulu remettre publiquement en honneur la statue de saint Joseph.

née pour l'entretien de trente pauvres, suffisait à peine aux premières nécessités. Il fallait tout acheter, et les provisions, surtout le blé, étaient fort chères. Néanmoins, quoiqu'il parût que l'on fût toujours à la veille de manquer, les secours venaient à point nommé. Il est arrivé très souvent qu'il n'y avait dans les greniers ni blé, ni farine, et cependant il s'en est toujours trouvé quand il a fallu cuire, et cela soit par le moyen d'aumônes, soit par d'autres voies providentielles.

Le magasin du roi fournissait chaque année quelques provisions; les révérends pères Jésuites, nos révérendes mères Ursulines, MM Beau-doin et Levallet, prêtres, M. Aubert de la Chesnaye, et divers membres de la famille Soumande, figuraient au nombre de ceux qui venaient en aide aux fondatrices. Le produit de quelques dispenses, de quelques quêtes et du tronc, grossissait encore la recette, à quoi il faut ajouter les petites sommes que nos Mères retiraient parfois de leur travail. Avec cela elles mettaient tant de sagesse et d'économie dans l'administration domestique, que ceux qui ne connaissaient pas l'état des finances, ne se doutaient guère de la gêne réelle où elles se trouvaient, et le public s'est souvent étonné de voir cette œuvre se soutenir avec autant de facilité que si la maison eût eu de grands revenus.

Ce fut un beau jour pour nos Mères que celui où, après trois années d'absence, il leur fut donné de revoir leur vénérable fondateur.

Pendant son séjour en France, Mgr de Saint-Vallier n'avait rien négligé pour avancer les intérêts de son Hôpital Général. Sa première sollicitude avait été de placer sur l'hôtel de ville la somme de vingt et un mille livres de France, ce qui assurait le revenu de deux mille livres du Canada, moitié pour les religieuses, moitié pour les pauvres,—à quoi il s'était engagé par le contrat de fondation. Outre cela, il avait fait l'acquisition de la terre des *Islets* qu'il destina également aux pauvres et aux religieuses à la charge toutefois pour ces dernières de pourvoir aux travaux du défrichement. Ce nouveau bienfait de leur bon père causa aux fondatrices une vive satisfaction. La terre des *Islets*, appelée aussi comté d'Orsainville, quoique encore inculte, leur promettait de grandes ressources pour l'avenir, tant pour les pauvres que pour elles-mêmes.

Monseigneur de Saint-Vallier ne tarda pas à faire encore pour son hôpital l'acquisition de plusieurs parties de rentes sur des personnes de la ville, et avant la fin de l'année 1697, il ajouta trois cents livres au revenu de mille livres qu'il avait affecté à l'entretien des religieuses.

Ce fut en 1699 le 7 avril, que Mgr de Saint Vallier régla la séparation des deux communautés. Cette nouvelle fut à peine connue du public, qu'il se trouva des jeunes personnes qui pensèrent à se consacrer à Dieu dans la nouvelle maison d'hospitalières, et dès l'année suivante deux d'entr'elles étaient admises à prononcer leurs vœux, les sœurs Hayot de St Joseph et Rolland de St Ignace de Loyola.

(A suivre)

Triduum a l'Hopital General

Le deux centième anniversaire de la fondation de l'Hôpital Général sera célébré, la semaine prochaine, par un triduum dont voici le programme :

PREMIER JOUR—16 MAI 1893

A 7 heures, messe basse célébrée dans l'église du monastère. Cérémonie religieuse [profession et vêtue] présidée par Sa Grandeur Monseigneur Bégin.

A 3½ heures de l'après-midi, salut du Très Saint Sacrement, chanté par les élèves de la congrégation Notre-Dame [en souvenir des filles de Marguerite Bourgeois, premières gardiennes des vieillards infirmes à Québec.]

DEUXIEME JOUR—17 MAI

Plusieurs basses messes seront dites ce jour-là par des évêques de la province de Québec.

A 7 heures du soir, sermon, puis Salut du Très Saint Sacrement chanté par les tertiaires de saint François d'Assise [en souvenir des missionnaires récollets, premiers occupants du monastère de Notre-Dame des Anges.]

TROISIEME JOUR—18 MAI

A 9 heures, grand'messe solennelle [cartes d'admission requises]. Musique vocale et instrumentale par les religieuses de la communauté. Messe de Damont [maître de chapelle de Louis XIV] harmonisée par M. Gustavo Gagnon. Chœur: *Benedictio et claritas*, sur le premier prélude de Bach. *Pater noster* [solo et chœur] de Niedermeyer. Mélodie de Schuman sur le grand orgue. Cantique de Gounod, avec chœur. Marche pontificale. Sortie pour grand orgue et orgue harmonium, etc.

A 11 heures, grand dîner donné aux pauvres, grâce à la généreuse initiative d'une dame de Québec. Bénédiction de la table par Son Eminence le cardinal Taschereau.

A 3½ heures, salut solennel du Très Saint Sacrement. Musique vocale et instrumentale par les religieuses de la communauté. Compositions de Cherubini, Gounod, Adam, Rupès, Ernest Gagnon, etc. *Te Deum*.

INDULGENCES DU 18 MAI

A été demandée et obtenue la faveur d'une indulgence plénière que pourront gagner tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe qui, après s'être confessés et avoir communiqué, visiteront l'église de l'Hôpital Général, le jour fixé pour la célébration de ses fêtes centenaires, "y feront de ferventes prières pour la propagation de la foi et selon les intentions du Souverain Pontife.

"Sa Sainteté a voulu que les dites indulgences fussent applicables, par mode de suffrage, aux âmes du purgatoire."

Afin de faciliter sur ce point la piété des fidèles, il y aura des messes basses à 4½, 6 et 7 heures, au matin du 18 mai.

Seules, les personnes munies d'un billet d'admission seront admises à l'assistance de la grand'messe de ce troisième jour du triduum.

A travers la presse canadienne

Nous lisons dans le *Monde*, du 5 mai :

"Une trouvaille. La *Vérité* combat l'annexion parce qu'il y a aux Etats-Unis des lois non écrites, non existantes qui peuvent être hostiles à notre race. Comprenez-vous quelque chose ?"

Le rédacteur du *Monde* sait parfaitement bien que la *Vérité* n'a pas parlé de lois non existantes ! Quant aux lois non écrites, est-ce donc une chose si extraordinaire ? Est-ce la première fois

qu'on entend parler de cela au *Monde* ?

Au lieu de se proclamer le seul journaliste indépendant du Canada, le rédacteur du *Monde* ferait mieux d'être un peu plus sérieux et un peu plus honnête.

Toujours dans le même numéro du *Monde* nous lisons ce qui suit :

"La *Vérité* n'est pas du tout satisfaite de la réponse du Recorder de Montigny. Le jour où la *Vérité* sera satisfaite de quelqu'un ou de quelque chose, sa carrière sera finie."

Nouvelle inexactitude : La *Vérité* est très contente de la dernière réponse de M. de Montigny, puisqu'elle indique clairement qu'il n'a rien à répondre. C'est parce que nous en étions très content que nous l'avons reproduite intégralement, ajoutant seulement que le *Monde* n'était pas difficile s'il trouvait que cette prétendue réponse en était vraiment une.

Le *Monde* est un journal essentiellement malhonnête. Parlant de notre critique du *Répertoire général du Clergé canadien*, la feuille montréalaise dit :

"Le secret de cette colère se trouve dans l'omission de certains noms favorisés et dans une trop courte mention de religieux chers à la *Vérité*. Ce n'est qu'en théorie que ce pieux organe accepte les humiliations et les déboires pour lui et les siens. Et puis, aux yeux de M. Tardivel, il y a des prêtres qui ne valent guère plus que des laïques : ils ont le tort immense de mettre beaucoup de cœur et d'esprit dans l'exercice de leur ministère.

"Et, hasard trois fois taquinant l'écrit sont exactement ces prêtres peu méritants qui sont le mieux soignés dans le *Répertoire* !

"Que la *Vérité* et ses amis se consolent en méditant ces paroles du Seigneur : "J'ai passé au milieu d'eux et ils ne m'ont pas vu !"

Le *Monde* admet donc qu'il y a dans le *Répertoire* des prêtres "mieux soignés" que d'autres. Est-ce en "soignant" les uns et en négligeant les autres qu'on doit faire un ouvrage qui a la prétention d'être historique ? En supposant que les prêtres dont les noms ne sont pas mentionnés fussent tous des amis de la *Vérité*, serait-ce là une justification de ces omissions ? Mais chose remarquable, au nombre des prêtres qui ne figurent pas dans le *Répertoire*, et dont nous avons signalé l'absence, il y en a plusieurs qui nous sont personnellement inconnus, tels que MM. les abbés Cullen et Cherrier. Il y en a même un, M. F. X. Burque, qui est peut-être l'adversaire le plus déterminé que la *Vérité* compte parmi les membres du clergé ! Le *Monde* commet donc une sottise colossale en parlant d'humiliations et de déboires. Ce n'est pas par de telles réponses que l'on convaincra le public que la critique de la *Vérité* est mal fondée.

Nous engageons nos lecteurs à savoir les lignes suivantes que nous lisons en tête de la première page de l'*Opinion publique* du 5 mai. C'est incontestablement le chef-d'œuvre de notre ami Louison :

"Je regrette d'apprendre que le rhume de M. Tardivel a pris des proportions inquiétantes. Pour se rapprocher le plus possible de la perfection et mortifier cette chair dont il a dû souvent être victime comme nous, il ne se sert que de chaussures imparfaites : il compte ainsi arriver peu à peu à ne porter que des sandales, puis à marcher pieds nus comme ses devanciers, les solitaires de la Thébaïde. Pour ce catholique fervent, il n'est pas de latitude. Et la neige l'ayant refroidi dans l'exercice de ses mortifications, il y

a gagné le rhume dont souffrent autant que lui tous ceux qui ont l'habitude de bénéficier de son indulgence."

A-t-on jamais rien vu de plus spirituel que cela ?

Signalons maintenant un anglicisme dans ce dernier numéro du journal de M. Taché : "Je reconnais d'avance la peccabilité occasionnelle de l'*Opinion publique*".

Occasionnel veut dire "qui occasionne" "qui sert d'occasion". Il n'a nullement le sens du mot anglais *occasional*, lequel signifie "qui se produit de temps à autre".

M. Taché voudrait déjà intervertir les rôles, et nous donner des leçons de français, au lieu d'en recevoir de nous. Nous voulons bien encourager notre élève, mais vraiment nous ne croyons pas qu'il ait fait encore assez de progrès pour pouvoir enseigner quoi que ce soit à qui que ce soit.

Par exemple, il perd son temps à vouloir défendre *editorial*. Il avoue que le mot n'est pas dans les dictionnaires ; mais, dit-il, "dans le milieu anglais où nous vivons, ce mot est clair, expressif". C'est parce que nous vivons dans un "milieu anglais" que nous devons être plus particulièrement en garde contre les expressions vicieuses. Les "Français de France" peuvent se permettre des licences qui nous sont interdites. En France, la langue française n'est pas exposée à disparaître. Au Canada, nous ne saurions la conserver qu'en fermant rigoureusement la porte aux anglicismes. Si nous admettons l'emploi de barbarismes, sous prétexte que nous en comprenons la signification, dans cinquante ans nous ne parlerons qu'un jargon.

Nous reconnaissons aux écrivains canadiens le droit de créer des mots nouveaux. Mais ces mots nouveaux doivent être conformes au génie de notre langue. Or *editorial*, s'il avait un sens quelconque, voudrait dire "qui appartient à l'éditeur". En anglais on dit *editor* pour désigner le directeur, ou rédacteur en chef d'un journal ; mais en français *éditeur* se dit de celui qui *édite*, qui *publie* un ouvrage. C'est le mot *publisher* qui correspond à *éditeur*. Par conséquent, *editorial*, mis à la place d'*article de rédaction*, est un barbarisme qui n'est ni clair, ni expressif.

Dans notre réponse à M. de Montigny nous avions fait remarquer qu'après nous avoir blâmé de "vouloir savoir ce qui s'est dit dans un dîner privé", il nous reprochait de n'avoir pas "demandé par notre journal si ce que disait l'*Opinion publique* (à propos de ce même dîner) était vrai". C'est-à-dire, ajoutons-nous, que "M. de Montigny nous reproche de n'avoir pas fait ce qu'il nous reproche de faire". M. Taché isole cette phrase et déclare qu'elle "n'est pas française, dit un contre-sens, n'est pas dans le génie de la langue, et indique chez M. Tardivel une lacune évidente dans la connaissance du français". La phrase est heurtée, étrange, peu harmonieuse, bizarre tant que vous voudrez ; mais comme elle sert à désigner une position illogique, insoutenable, baroque, elle est parfaitement à sa place. M. Taché n'a-t-il jamais en-

tendu parler de cette figure de rhétorique que qu'on appelle *harmonie imitative* ?

Non, monsieur Taché, décidément, vous n'êtes pas encore assez avancé pour vous livrer à l'enseignement.

PETITE CHRONIQUE

Canada

—Le Dr MacKay est en procès avec le gouvernement provincial au sujet d'un contrat conclu entre lui et le gouvernement Mercier, pour l'entretien d'un certain nombre d'aliénés à l'institution de Belmont, contrat qui n'a pas reçu son exécution. Parmi les témoins entendus se trouve M. C. A. E. Gagnon, aujourd'hui shérif de Québec, autrefois membre du cabinet Mercier. C'est lui qui, en sa qualité de secrétaire provincial, a signé le contrat avec le Dr MacKay, au nom du gouvernement. Le témoignage de M. Gagnon est tout à fait remarquable. Il dit carrément son opinion sur M. Mercier. Il affirme, ni plus ni moins, et en propres termes, qu'il a cru et qu'il croit encore que M. Mercier n'était pas de bonne foi avec M. MacKay ; il déclare que M. Mercier "autocratiquement", n'a jamais voulu exécuter ce contrat. M. Gagnon doit bien connaître M. Mercier, et comme il n'est pas un *bleu*, on ne saurait mettre en doute sa sincérité.

—M. Augé, député provincial de Montréal, et M. Nantel, ministre provincial des travaux publics, sont aux prises. M. Augé prétend que les travaux du palais de justice de Montréal ont coûté bien trop cher.

—Un mensonge dans la quatrième lettre de M. Fréchette qui nous avait échappé :

"M. Filiatreault — un pauvre diable excommunié pour avoir manqué de respect à la soutane de l'abbé Guyhot."

M. Fréchette sait que Filiatreault n'a pas encouru les censures ecclésiastiques "pour avoir manqué de respect à la soutane de l'abbé Guyhot".

—Les journaux annoncent que le Saint-Siège a rendu sa décision dans l'affaire de la paroisse érigée par Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe à Pike River. Le décret de division est maintenu. On le sait, c'est contre cette division que M. Mercier était allé plaider à Rome.

Etats-Unis

—Voilà "la question biblique" rendue aux Etats-Unis. Le *Northwestern Chronicle*, de Saint-Paul, organe de Mgr Ireland, publie, sur ce sujet, à la date du 28 avril, un article que le *Minneapolis Journal* ne craint pas d'attribuer à Mgr l'archevêque de Saint-Paul lui-même. L'auteur de cet article appartient à "l'école large", et ses arguments sont tout à fait semblables à ceux que le R. P. Brucker a refutés dans le remarquable travail que nous publions en ce moment.

—Les journaux des Etats-Unis publient une dépêche de Rome qui dit que quatorze évêques seulement appuient, auprès du Saint-Siège, avec plus ou moins de réserves, la position prise par Mgr Sattoli sur la question scolaire. Tous les autres, au nombre de soixante-dix environ, condamneraient cette position. On le sait, il y a quelques mois, le Saint-Père a écrit à tous les évêques des Etats-Unis leur enjoignant de lui faire connaître, chacun en particulier, et *conscientieusement*, leur opinion sur cette grave affaire. Le résultat que le télégraphe signale est celui que tout le monde attendait ; car il est connu que l'immense majorité de l'épiscopat est opposée à toute politique de compromis. Le télégraphe ajoute que le Saint-Père prépare une encyclique aux évêques des Etats-Unis sur cette brûlante question pour affirmer de nouveau la doctrine de l'Eglise que les récentes controverses ont quelque peu obscurcie.

France

—La ville de Lyon prépare, pour 1894, une Exposition universelle, internationale et coloniale.

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort du R. P. Hébert S. J., arrivée au Fort William, Ontario, après une très courte maladie.

**LAURENT MOISAN
SCULPTEUR**

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fonderie en cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée.

21 mai—1a.

AVIS

M. Joseph Cote est autorisé à remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

FONDERIE SPECIALE

DE CLOCHES

ACCORDS et CARILLONS Tons garantis
Montures sur tous les systèmes,
systèmes brevetés

Georges et Francisque PACCARD

A Annecy-le-Vieux, Ile-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris.
du Carillon de Saint-Pierre, à Montréal et de Buckingham, près Ottawa.
Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND

11 RUE N.-DAME DE LOURDES

MONTREAL

15avr 6m.

**Aux medecins de la ville
et de la campagne!**

NOUS prenons la liberté d'informer les medecins de la ville et de la campagne et tous nos clients en général que nous vendons nos drogues aux mêmes prix que ceux indiqués sur une liste circulaire de prix qui vient de leur être adressée.

LES commandes de ville sont livrées à domicile et ceux qui voudront bien nous accorder leur patronage seront servis par des pharmaciens licenciés.

W. BRUNET & C^{IE}

Pharmaciens en gros et en détail,

SAINTE-ROCH, QUEBEC.

25mars1a.

AVIS IMPORTANT!

Notre stock contenu auparavant dans l'ancien magasin J. A. LANGLOIS, 177 Rue St-Joseph est maintenant transporté dans la bâtisse d'en arrière servant autrefois d'entrepôt, situé sur la RUE DES FOSSES, No 222.

Nous sommes à compléter notre installation et nous invitons nos nombreuses pratiques à venir nous faire une visite. Nous promettons à tous des avantages particuliers. Nous avons encore un magnifique assortiment d'articles de bureau, Papeteries, Ornaments d'Eglises, Images, Statues, etc., etc.

LANGLOIS & PARADIS,

222 RUE DES FOSSES,

ST-ROCH, QUEBEC.

L. DROUIN, Gerant.

NOTA.—MM. COULOMBE & C^{IE}, Tailleurs, qui occupent le magasin rue St-Joseph se chargent de conduire à notre magasin en arrière toutes les personnes qui s'adresseront à eux.

19nov6m

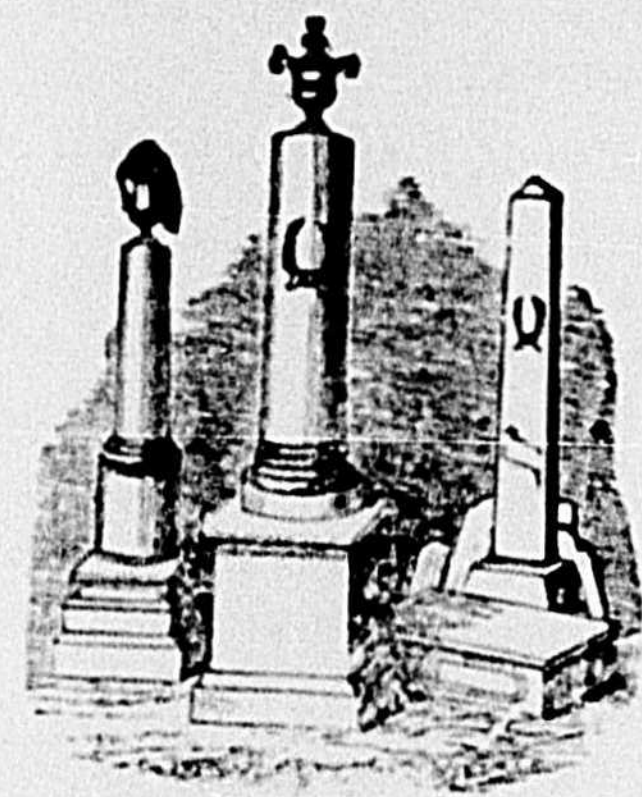
J. A. BELANGER

Manufacturier a la vapeur

— D'OUVRAGES EN —

Marbre et en Granit

Monuments, Epitaphes, etc, etc.



Coin des RUES ST-JOSEPH et DORCHESTER
22av3m ST-ROCH, QUEBEC.

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY
FIRE OF LONDON LIFE

Capital payé..... \$ 5,000,000

Bureau chef au Canada

Capital souscrit..... \$10,000,000

Bâtisse de la Compagnie GUARDIAN

Fonds disponibles. \$22,500,000

MONTREAL.

THE LANCASHIRE INSURANCE CO.

OF MANCHESTER, England

CAPITAL: Quinze Millions de Piastres

RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

UNION ASSURANCE SOCIETY.

OF LONDON

ETABLIE en 1714.

CAPITAL \$ 2,250,000

FONDS EN CAISSE..... 12,000,000

REVENU ANNUEL..... 1,300,000

VIE: BRANCHE DE L'EQUITABLE

Eglises, Colleges, Couvents, Maisons d'habitation et Dependances assurés pour 3 ans. Nous couvrons les pertes causées par le tonnerre. Polices émises à Québec. Pertes réglées et payées sans délai.

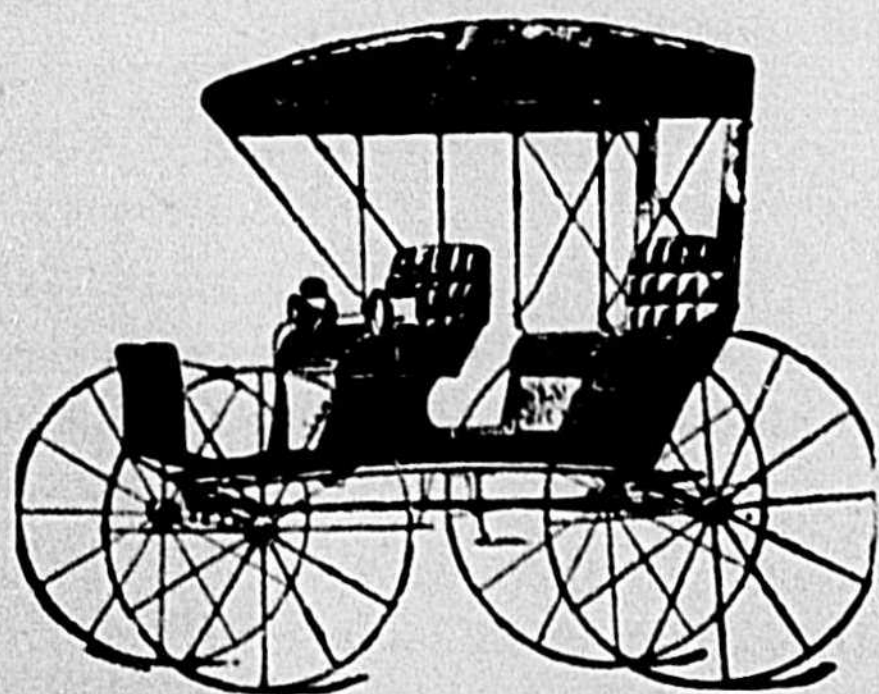
J. B. MORISSETTE, Agent General.

15avr. 1a

Telephone: 275.

Bureau 82 Rue St-PIERRE, Quebec.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE

273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

11 mars, 6 ms.

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

Images de 1re communion, acaons-d'autel, chemin de croix

NOUVEAUTE: LIVRE D'ORGUE DU PAROISSIEN ROMAIN

Depot du celebre remede **CATARRHINA**

Image "PACTE D'UNION" pour l'association des familles.

**COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC**

Ancienne maison Methot fondee en 1808

Successeurs de **BEAUDET & CHINIC**

**MARCHANDS QUINCAILLIERS
EN GROS ET EN DETAIL**

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'education

16 janv. 931a.

BEID, CRAIG & CIE.
 Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
 QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes
AUSSI: — Gueules Amarrées, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28fév. lan

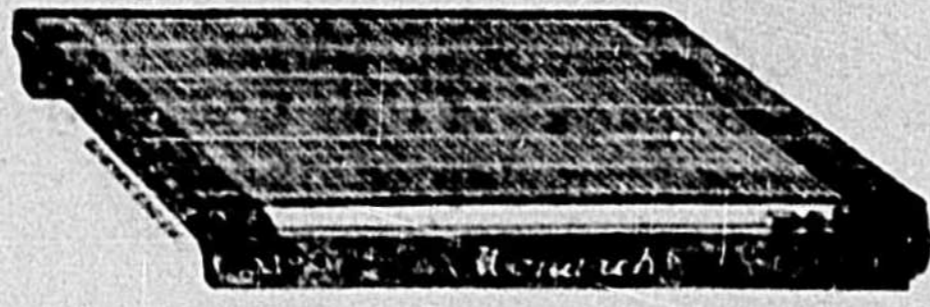
PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.
 Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.
 Rassurez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien,
 "Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY."
 "J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant. Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir.
 "Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redevis un homme nouveau.
 "Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."
CUTHBERT JUBINVILLE
 St-Thomas, 20 juin 1891.

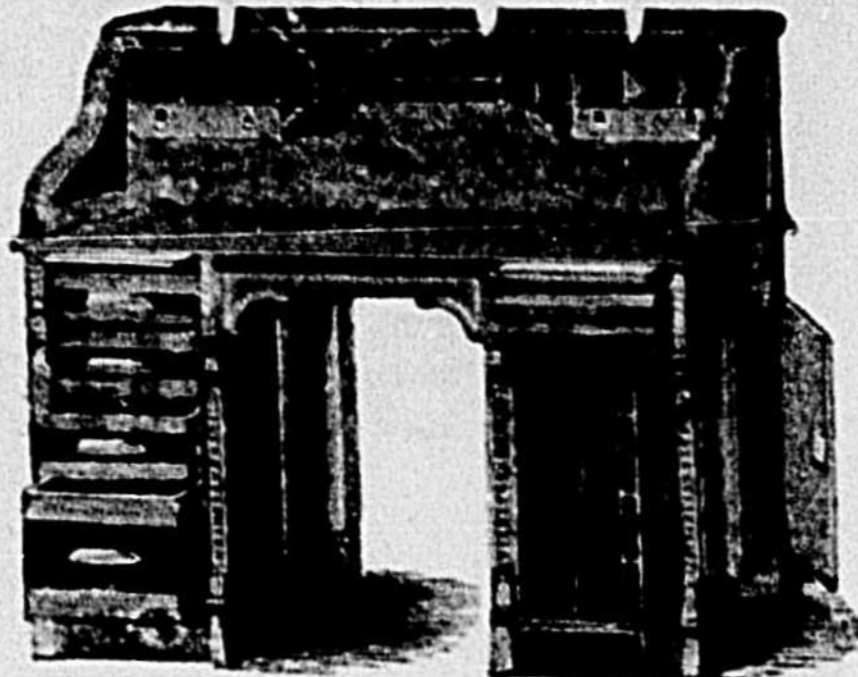
Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boite.
 Franco par la maille sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

D. S. RICKABY
 — FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —
PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Québec.

25 juin lan. Telephone 351.

CHOLERA!
 Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY.
 La Diarrhée, quoiqu'elle n'ait pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences fâcheuses, si elle est négligée.
 Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.
M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit:
M. L. ROBITAILLE,
 Monsieur et Cher Confrère,
 "Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le Choléra et la Diarrhée." Bien à vous,
A. D. CASAVANT, Pharmacien
 Fall River, Mass. 2 avril 1892.
 En vente partout à 50 cts la bouteille.
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

CHEMIN DE FER
QUEBEC, MONTMORENCY
et Charlevoix

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit:

LA SEMAINE

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
6.15 p m	7.20 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m Excepté le samedi	12.55 p m
12.20 p m Samedi seulement	1.25 p m

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
2.00 p m	3.05 p m
5.30 p m	6.35 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrive à Québec.
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.55 p m
4.00 p m	5.05 p m

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
W. R. RUSSELL, Surintendant.
G. S. CRESSMAN, Gérant.
 28fév. lan.

L'AME SAINTE OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
 Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages ou pressés, fondateur de la Sainte Union dans les OEUVRES sacrées de Jésus et de Marie.
 Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

GERVAIS & HUDON

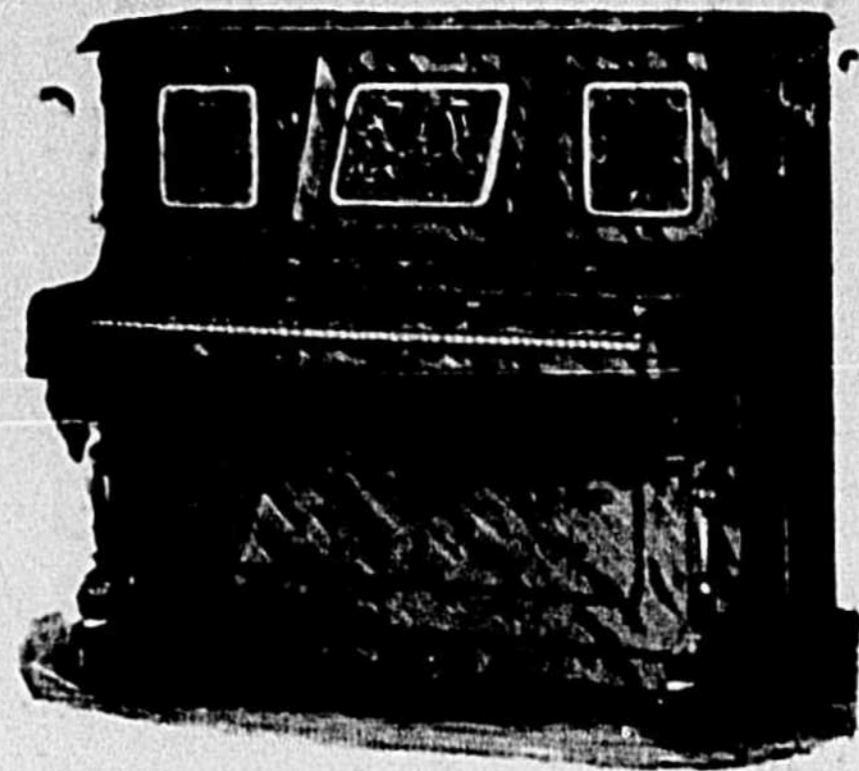
IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS:

Heintzman et Cie.,
 Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.,
 Decker Bro. N.Y.,
 Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS:

Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.,
 Doherty
 Burdet et Cie.,
 Scheidmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus en renommée et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordeuses, Paillasses à ressort, Vitrites pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

2nov.6m.

Telephone No. 278

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE
 Oculiste,
 58 Rue ST-LOUIS, Québec.
 De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU: 9h. à 1h. p.m.
Telephone: 722.

POUR DAMES

La balance de nos

BLOUSES

D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS

Est offerte en bas
 Du Prix coutant.

Venez immédiatement et vous aurez le premier choix.

FORTIN & MICHAUD

108 a 111

Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.
 2oct lan.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR.,
L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien.
 CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, **O. N. FRÉCHETTE,**
 Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ,
ST JEAN-DE-MATHA.
 Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement le Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P.
 St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1896.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR.,
MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes:

1o Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse.

2o Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

3o En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....

CHARLES TELLIER.
 St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

A 50 cts la bouteille.